

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

L'ORDRE NATIONAL DES MEDECINS

الهيئة الوطنية للطببيات والأطباء
ΑΙΧΜΕΤ ΑΝΔΡΕΑΝΙΔΗΣ | ΕΕΘΕΘΙ Α +ΕΘΕΘΕΙ
ORDRE NATIONAL DES MEDECINS



المملكة المغربية
+ⵍⵎⴰⵔⴷⵓⵎ | ⵎⴰⵔⴷⵓⵎ
ROYAUME DU MAROC

ET

LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

La **SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES**, Société Anonyme à Directoire et à conseil de surveillance au capital de **2.050.000.000,00 DHS**, dont le siège social est à Casablanca au 55, Boulevard Abdelmoumen, représentée par :

Représentée par

- **M. SETTAR SOUFYANE** en sa qualité de Responsable Marché Des Professions Libérales

Ci-après dénommée « **La Banque** »

D'UNE PART

ET : **L'Ordre National des Médecins**, représenté par **DR. BOUBEKRI MOHAMMADIN** en sa qualité de Président du Conseil National de l'Ordre National des Médecins.

Ci-après dénommée « **L'Ordre National des Médecins** »

D'AUTRE PART

Dans le cadre de la présente convention visant à optimiser leurs relations commerciales, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : CADRE GENERAL

Par la présente, « **La Banque** » accepte de mettre à la disposition du contractant, **dans des conditions et modalités préférentielles** une offre globale de produits et services portant sur l'axe privé et professionnel des médecins adhérents à « **L'Ordre National des Médecins** ».

Il est expressément entendu entre les parties, que le « **L'Ordre National des Médecins** » ne pourra en aucun cas et à quelque époque que ce soit être tenu pour responsable, directement ou indirectement, dans le cadre des relations entre « **La Banque** » et médecins adhérents à « **L'Ordre National des Médecins** ». Son rôle se limitant exclusivement à rechercher les meilleures conditions de souscription par médecins adhérents à « **L'Ordre National des Médecins** » à l'offre. Ce que « **La Banque** » reconnaît et accepte expressément.

Outre les produits et services faisant l'objet de l'offre, « **La Banque** » pourra proposer aux médecins adhérents à « **L'Ordre National des Médecins** » tous autres produits et services qu'elle mettra sur le marché.

ARTICLE 2: DOMICILIATION DES REVENUS

Pour bénéficier des conditions de la présente convention, les médecins adhérents à « **L'Ordre National des Médecins** » s'engagent à domicilier irrévocablement leurs revenus personnels et/ou professionnels au(x) compte(s) ouvert(s) ou à ouvrir auprès de « **La Banque** ».

ARTICLE 3:

La décision sur l'octroi du crédit relève exclusivement de la compétence de « **La Banque** ».

ARTICLE 4 :

Les autres conditions et modalités sont régies par les contrats individuels.

ARTICLE 5: VALIDITE

La validité de la présente convention est d'une année, renouvelable par tacite reconduction. Chacune des deux parties pourra la résilier, si elle le souhaite, sous condition d'en aviser l'autre partie par lettre recommandée deux mois à l'avance et après en avoir discuté préalablement en commission.

Toutefois, les médecins adhérents à « **L'Ordre National des Médecins** » s'engagent à continuer à domicilier à « **La Banque** » les revenus professionnels et/ou personnels pour le remboursement des crédits accordés et ce, jusqu'à leur remboursement intégral et définitif.

Les crédits en cours seront maintenus conformément aux contrats individuels entre « **La Banque** » et les bénéficiaires.

ARTICLE 6: DATE ET PRISE D'EFFET

La présente convention prend effet à partir de la date de sa signature. Elle ne peut être appliquée aux prêts et opérations accordés ou débloqués avant cette date.

ARTICLE 7: ENGAGEMENT DE PROMOUVOIR LA CONVENTION ET SES AVENANTS

L'Ordre National des Médecins s'engage à mettre en œuvre tous les moyens en vue d'assurer la promotion de cette convention. « **La Banque** » se réserve le droit de réviser les conditions tarifaires assortissant son offre, sous réserve d'en informer par écrit, au préalable, « **L'Ordre National des Médecins** ». De même, « **L'Ordre National des Médecins** » peut proposer à la banque la révision ou l'ajout de nouveaux produits ou une nouvelle tarification.

ARTICLE 8 :

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de leur domicile à leurs adresses respectives sus visées au préambule.

Fait à Rabat en 03 exemplaires, le .././ 2022

« La Banque »

« **L'Ordre National des Médecins** »
Président du Conseil National

**SOCIETE GENERALE
MAROCAINE DE BANQUES
55 Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA**



Le Président du Conseil
National de l'Ordre National des Médecins
Dr. BOUBEKRI Mohammadin



Offre commerciale

1. BANQUE AU QUOTIDIEN

Package	Avantages	Conditions
Pack Mihane	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exonération frais de tenue de compte ▪ Gratuité frais remise de chèques ▪ Gratuité frais prélèvements automatiques ▪ Carte de paiement et de retrait ▪ Gratuité de la déclaration CNSS ▪ Assurance perte ou vol de carte : Quiétude 	187 dhs TTC /Trim Exonéré à 50% pour la 1 ^{ère} année
Pack Mihane Plus	<p>Les mêmes avantages que le Pack Mihane +</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurance Vital Protection : en cas de décès accidentel ▪ Gratuité des encaissements et paiements effet Maroc ▪ Exonération des frais de manipulation des Bordereaux effets escomptés Exonération des frais de retour chèque impayé 	277 dhs TTC / Trim Exonéré à 50% pour la 1 ^{ère} année

2. LES CREDITS

	Conditions préférentielles
Convention Equilibre	Taux : 6,99 % HT
Crédits immobiliers	Taux : 4,10 % HT Fixe si durée <= 7 ans 4,30 % HT Fixe si < durée <= 25 ans Frais de dossiers : 0 Dhs
Crédit à la consommation PPO/ PPC/ Expresso	Taux : 6 % HT jusqu'à 84 mois Frais de dossiers : 0 Dhs
Crédits d'investissement moyen et long terme (dont la 1 ^{ère} installation)	Taux : 6,5 % HT
Crédits de trésorerie : Facilité de caisse et escompte chèque	Taux : 6,99 % HT
Leasing	Financement de tout type de véhicules ou matériel et tout bien immobilier à usage strictement professionnel en formule de location avec option d'achat. Un financement jusqu'à 100%. Des loyers totalement déductibles de l'assiette imposable (IS / IR) permettant ainsi une économie fiscale

Financement de la 1^{ère} installation dans le cadre du programme INTELAKA

<p>Tamwil Intelak</p> <p>Crédit d'investissement (aménagement, investissement immatériel, immobilier...)</p> <p>Crédit de fonctionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'intérêt 2 % HT FIXE ▪ Financement des besoins d'investissement et de fonctionnement ▪ Programme d'investissement dans la limite de 1,2 MDH ▪ Possibilité d'aller sur une durée de 7 ans pour le Crédit d'investissement relatif à l'aménagement, investissement immatériel, immobilier...)
<p>Start-TPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'intérêt 0% ▪ Fonds de roulement de démarrage liés au Crédit à moyen et long terme dans le cadre de Damane Intelak. ▪ Conditionné par l'octroi d'un crédit garanti par «Damane Intelak» d'un montant maximum de 300 KDH ▪ 20% maximum du montant du crédit garanti par « Damane Intelak » plafonné à 50 KDH ▪ Remboursable en une seule fois en cas de continuité d'exploitation après une franchise de 5 ans maximum

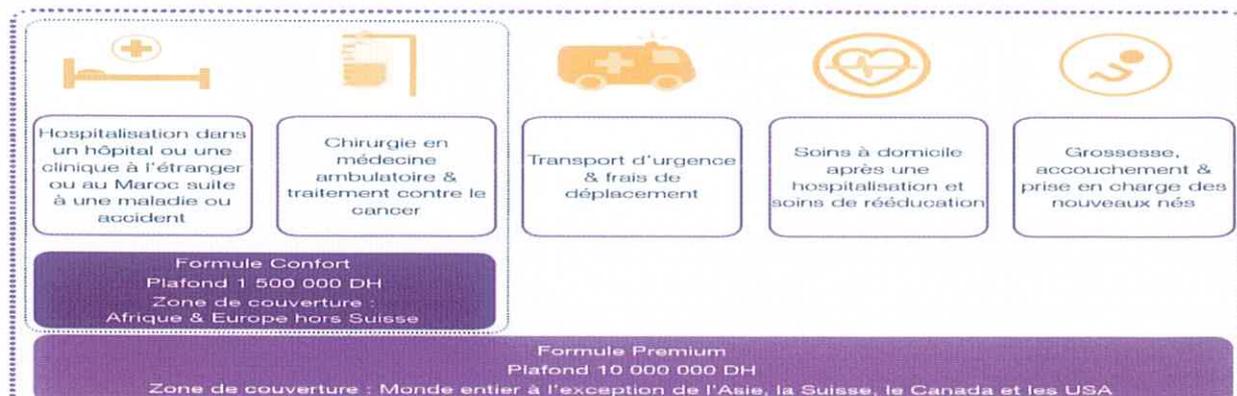
3. Epargne et assurance

• VITAL RETRAITE

- Vital Retraite est une solution d'épargne, proposée en partenariat avec La Marocaine Vie, permettant la constitution progressive d'un capital pour préparer la retraite dans les meilleures conditions.
- Vital Retraite s'inscrit dans le cadre fiscal de l'assurance vie, qui permet de bénéficier de l'exonération fiscale totale sur le rendement réalisé, dès le 8^{ème} anniversaire du contrat, la cotisation démarre à partir de 300 Dhs par mois.

• VITAL SANTE INTERNATIONAL

VSI a pour objet de garantir aux assurés une couverture à vie des frais d'hospitalisation occasionnés suite à une maladie, accident ou maternité à l'étranger et au Maroc



Pour encore plus de liberté dans le choix du pays de soins, le client peut opter pour l'option « monde entier », disponible avec la formule Premium.

• **SEHHA**

- SEHHA est une offre d'assurance santé conçue par La Marocaine Vie et distribuée par Société Générale. Cette offre a pour objectif de répondre au besoin essentiel de couverture santé des Professionnels au Maroc. SEHHA permet en effet de couvrir les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation occasionnés par une maladie, un accident, ou une maternité.
- L'offre Sehha se décline en 2 formules adaptées aux besoins et au budget de chaque client et présentant des barèmes de remboursement différents :
 - Entrée de gamme et Moyenne gamme : « Sehha Essentiel + »
 - Haut de gamme : « Sehha Optimal + »

		Sehha Essentiel +	Sehha Optimal +
		% de remboursement selon les frais réels engagés ⁽¹⁾	
Soins ambulatoires	Taux	70 %	90 %
	Plafond	Consultations généraliste et spécialiste sans plafond	Consultations généraliste et spécialiste sans plafond
Soins dentaires	Taux	70 %	90 %
	Plafond annuel	2 000DH/assuré	3 000DH/ assuré
Prothèses dentaires	Taux	70 %	90 %
	Plafond annuel	2 500 DH/assuré	5 000 DH/assuré
Orthodontie	Taux	70 %	90 %
	Plafond annuel	2 500 DH/assuré	6 000 DH/assuré
Soins optiques	Taux	70 %	90 %
	Plafond annuel	2 000 DH/assuré	3 000 DH/assuré
Appareillage et accessoires médicaux	Taux	70 %	90 %
	Plafond annuel	1 500 DH/assuré	2 500 DH/assuré
Hospitalisation ⁽²⁾	Taux	80 %	100 %
Accouchement	Forfaits	- Normal	1 500 DH
		- Gémellaire	2 500 DH
		- Césarienne	4 000 DH
			3 000 DH
Transport sanitaire au Maroc	Plafond annuel		1 800 DH/assuré
		700 DH /assuré	
		Plafond annuel (par assuré)	
		30.000 DH	150.000 DH

- Tarification par tranche d'âge :

Tranches d'âge	Sehha Essentiel +	Sehha Optimal +
≤ à 21 ans	1 463 DH	2 522 DH
]21-50 ans]	2 855 DH	4 490 DH
]50-65 ans]	4 873 DH	7 808 DH
]65-70 ans]	6 900 DH	11 057 DH

Une réduction de tarif est appliquée pour les familles avec enfant(s), elle est de :

- 5% pour 2 adultes + 1 enfant
- 10% pour 2 adultes + 2 enfants
- 15% pour 2 adultes + 3 enfants et plus enfant(s)

• **ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLES**

W

ProAssur	Description
Assurance Multirisque Professionnelle	<p>Proassur est un contrat d'assurance qui couvre les professionnels contre les risques pouvant porter atteinte au bon fonctionnement de leur activité. La couverture s'étend aussi bien aux dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers assurés qu'aux responsabilités encourus au cours de l'exercice de l'activité.</p> <p>Proassur propose deux types de garanties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • garanties de base : assurance des biens mobiliers et immobiliers professionnels de l'assuré et responsabilité civile d'exploitation • garanties optionnelles : Responsabilité Civile Professionnelle de l'assuré et Perte d'Activité <p>Garanties de base</p> <ul style="list-style-type: none"> • incendies, explosions et risques annexes (dommages électriques, émeutes et mouvements populaires, événements climatiques, tremblement de terre, éruption volcanique, raz de marée, inondations) • dégâts des eaux et gel • vols et bris de glaces et d'enseignes, du matériel informatique et bureautique, de machines et matériel professionnel • dommages aux marchandises en meubles et / ou chambres frigorifiques • responsabilité civile d'exploitation (y compris ascenseurs et monte-charges). <p>Garantie optionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • couverture de la Perte d'Activité : suite à un sinistre garanti par la couverture de base (incendie, explosion ou tempête causant l'interruption totale de l'activité de l'assuré) : versement d'une indemnité forfaitaire égale à 30 % du montant de l'indemnité versée au titre du dommage principal sur une période maximale de 12 mois <p>Tarification : La tarification est basée sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'activité ou la profession • La valeur du contenu professionnel déclaré par le client (jusqu'à 2 MDH) • Les garanties optionnelles choisies

Banque à distance	L'Appli pro est une solution de banque à distance dédiée aux clients professionnels SGMA avec plusieurs fonctionnalités. Abonnement : gratuit
Service extra bancaire Juriste.ma	Conseil juridique et fiscal <ul style="list-style-type: none"> - Accès à 10 consultations juridiques : 408 DH - Accès à un abonnement d'un an sur la plateforme de veille juridique légal flash : 708 DHS - Accès à 10 consultations juridiques avec abonnement d'un an sur la plateforme de veille juridique légal flash : 1008 DHS
Service extra bancaire ALD Automotive	<u>Solutions de gestion de flottes et de Location Longue durée</u> Expertise et conseil pour un accompagnement au quotidien dans les choix de mobilité avec tous les services et outils de gestion nécessaires pour la gestion au mieux de la flotte

W